

Assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2019

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site $\underline{www.services.eaufrance.fr}$, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations préremplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Cara	ctérisation technique du service	3
	1.1.	Présentation du territoire desservi	3
	1.2.	Mode de gestion du service	
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
	1.4.	Nombre d'abonnés	4
	1.5.	Volumes facturés	
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	6
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	
	1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	
		1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	
	1.10.	2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	10
2.	Tarif	ication de l'assainissement et recettes du service	11
	2.1.	Modalités de tarification	11
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	
	2.3.	Recettes	
3.	Indic	ateurs de performance	14
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	14
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	14
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	16
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	17
4.	Fina	ncement des investissements	19
	4.1.	Montants financiers	19
	4.2.	Etat de la dette du service	
	4.3.	Amortissements	
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	
	perform	ances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	19
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante	au
	cours di	ı dernier exercice	19
5.	Actio	ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	20
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	20
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6.	Table	eau récapitulatif des indicateurs	21

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi Le service est géré au niveau **☑ communal** ☐ intercommunal Nom de la collectivité : Aveizieux Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.): Commune Compétences liées au service : Oui Non Collecte $\sqrt{}$ $\overline{\mathbf{Q}}$ **Transport** Dépollution $\sqrt{}$ Contrôle de raccordement \boxtimes \boxtimes Elimination des boues produites Les travaux de mise en conformité de la \boxtimes Et à la demande des propriétaires : partie privative du branchement travaux de suppression \boxtimes d'obturation des fosses Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.): Aveizieux Existence d'une CCSPL □ Oui ✓ Non Existence d'un zonage ☑ Oui, date d'approbation* : 20/04/2007 ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Existence d'un règlement de service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

☑ Oui, date d'approbation* : 18/12/2012 ☐ Non

^{*} Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 625 habitants au 31/12/2019 (1 625 au 31/12/2018).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 623 abonnés au 31/12/2019 (649 au 31/12/2018).

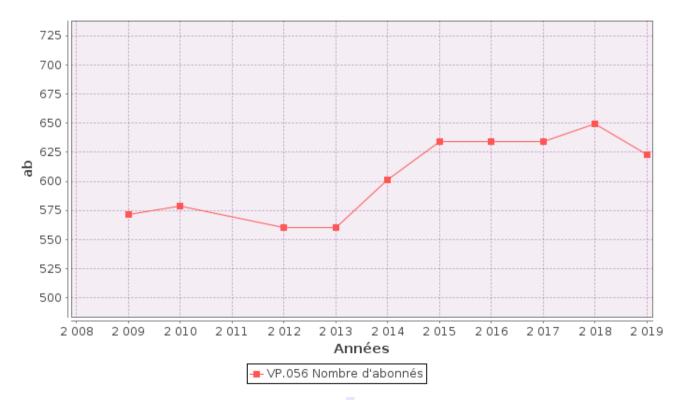
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
Aveizieux	649	623	0	623	-4%
Total	649	623	0	623	-4%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 664.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 47,56 abonnés/km) au 31/12/2019. (49,54 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,61 habitants/abonné au 31/12/2019. (2,5 habitants/abonné au 31/12/2018).

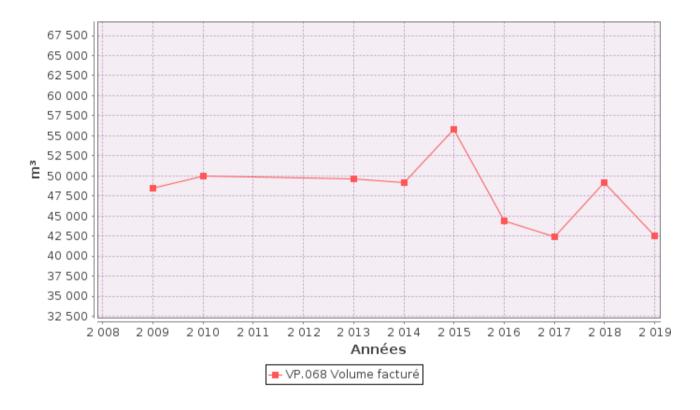


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)	49 165	42 521	-13,5%
Abonnés non domestiques	0	0	0%
Total des volumes facturés aux abonnés	49 165	42 521	-13,5%

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers	Volumes exportés durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Sans objet			
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis	Volumes importés durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Sans objet			
Total des volumes importés			

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2019 (0 au 31/12/2018).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 5,5 km de réseau unitaire hors branchements,
- 7,6 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, soit un linéaire de collecte total de 13,1 km (13,1 km au 31/12/2018).

6 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Déversoir d'orage DO1	Amont STEP	-
Déversoir d'orage DO2	Amont STEP	-
Déversoir d'orage DO3	Amont STEP	-
Déversoir d'orage DO4	Au sud du bourg	-
Déversoir d'orage DO5	Au nord du bourg	-
Déversoir d'orage DO6	Amont STEP (antenne Granges /	
	Bouchet)	

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration Bénéventière Code Sandre de la station : 0442010S0002

		_	cae same	ne ae ia	button.	0.12010	2002					
Caractéristiqu	ies générales											
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Filtro	es Plantés							
Date de mise er	n service			01/0	01/01/2008							
Commune d'in	Commune d'implantation					010)						
Lieu-dit	Lieu-dit											
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		160								
Nombre d'abor	nés raccordés			44								
Nombre d'habi	tants raccordés			113								
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	24								
Prescriptions	de rejet											
		Aut	orisation e	n date du	l							
Soun	nise à	Déc	laration e	n date du								
			milieu réc			louce de s	urface					
Milieu récep	oteur du rejet	Nom du milieu récepteur			Riveaux, les (ruisseau)							
Polluant	autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			:	et / ou			Reno	dement (%	6)	
DE	20					7 .						
	BO ₅		35		<u> </u>	≤ et		ou		60		
DO	CO				L	et		ou		60		
M	ES					et		ou		50		
NO	GL					et		ou				
N	ГΚ					et		ou				
p.	H				Г	et		ou				
NI	H ₄ ⁺				Γ	et		ou				
	 Pt					et		ou				
	ées par l'ouvra	7.0						Ju				
Charges rejett	es par i ouvraș	ge	Confe	rmitá du	raiat an a	oncentrati	on at/ou a	an randam	ent selon	orrâtá		
Date du bilan	Conformité	DE	3O ₅	İ	rejet en c CO	I	ES	I	GL	I	Pt .	
24h	(Oui/Non)	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	

Commentaire: Pas de bilan 24h réalisé en 2019.

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Résultats MAGE

Qualité eau épurée : résultats analyses MAGE

Data	Tuna	DBO ₅	DCO	MES	NH ₄	NO ₂	NO ₃	NTK	Pt	PO ₄	ьЦ
Date	Туре	(mg/l)	(mg/l)	(mg/l)	(mg/l)	(mg/l)	(mg/l)	(mg/l)	(mg/l)	(mg/l)	рН
28/05/2015	VLA	1,9	49	2,9	8	0,1	327	7	11	32,3	3,5
26/05/2016	VLA	20	140	35	9	0,1	148	12	14	41,2	3,6
13/06/2017	VLA	2,5	66	5,3	6,5	0,02	280	5,8	14	42	3,5
09/09/2019	VLA	1,7	37	9,2	8,5	0,1	301	10	12	37	3,5

Rappels: Les résultats d'analyses restent satisfaisants. Le faible pH mesuré depuis plusieurs années est lié aux très faibles débits et à la forte concentration en nitrates présente dans l'eau traitée.

Le prélèvement ponctuel 2018 a été remplacé par une mission d'assistance au suivi de l'immersion des casiers et au nettoyage des drains de collecte du premier étage.

2019 : Prélèvement ponctuel réalisé en fin de matinée sur un deuxième étage alimenté en continu depuis plusieurs semaines. Les résultats d'analyses restent très satisfaisants.

STEU N°2 : Station d'épuration Le Verjolat Code Sandre de la station : 0442010S0001

		_	cae same		Death off.	0112010	20001					
Caractéristiqu	ies générales											
Filière de traite	ement (cf. annex	(e)		Bou	e activée	aération p	rolongée ((très faible	e charge)			
Date de mise e	n service			01/0	01/01/1970							
Commune d'in	nplantation			Avei	zieux (4	2010)						
Lieu-dit	Lieu-dit											
Capacité nomi	nale STEU en E	CH (1)		900								
Nombre d'abor	nnés raccordés			605								
Nombre d'habi	tants raccordés			1 51	2							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	250								
Prescriptions	de rejet											
		Aut	orisation e	n date du	1							
Soun	nise à	Déc	claration e	n date du								
			milieu réc			douce de s	surface					
Milieu récep	oteur du rejet	Nom du milieu récepteur										
D = 11	4:-/	Concentration au point d			e	-4	/ ou		D	1(0	/)	
Polluani	autorisé		rejet (mg/l)			et .	/ ou		Ken	dement (%	(o)	
DH	BO ₅		35			et et		ou		60		
Do	CO					et		ou		60		
M	ES					et		ou		50		
No	GL					et		ou				
N'	ΓK					et		ou				
	Н											
						et		ou				
	H ₄ ⁺					et		ou				
I	Pt					et		ou				
Charges rejete	ées par l'ouvra	ge										
Con				İ	-	concentrat	ion et/ou	1		arrêté		
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DH	3O ₅	Do	CO	M	ES	N	GL	I	Pt I	
2411	(Oul/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	

Commentaire : Pas de bilan 24h réalisé en 2019.

1 Résultats MAGE

Charges reçues - bilan 24h MAGE

Date	Pluvio (mm)	Vol. (m³)	DBO ₅ (kg/j)	DCO (kg/j)	MES (kg/j)	NH ₄ (kg/j)	NTK (kg/j)	Pt (kg/j)	NGL (kg/j)	MS ba (g/l)	RDT DBO %	RDT DCO %	RDT MES %	RDT NTK %	RDT Pt %
2009	0	222	37,8	122	43,6	10,8	12,9	1,47	-	5.6	98,2	94,2	99	94,8	71,2
2011	2	173	41,5	80,6	37,7	13,9	13,8	2,2	-	5,1	98,8	89,3	95	95	33,9
2015	0	188	84,5	229	158	12,4	15,6	2,63	15,6	2,4	94,9	89,2	95,7	37,3	39,3
2016	0	235	40	94,5	35,2	11,8	12,2	1,55	12,3	4,6	98,4	90,8	97,6	96,2	16,7

Évolution - commentaires sur les charges :

2009 : charge hydraulique de 89% et une charge organique de 70%. 2011 : charge hydraulique de 69% et une charge organique de 77%. 2015 : charge hydraulique de 75% et une charge organique de 155%.

2016 : charge hydraulique de 94% et une charge organique de 74%.

Qualité eau épurée : résultats analyses MAGE

Date	Туре								Pt (mg/l)	PO ₄ (mg/l)	рН
9/9/2019	VLA	5	54	21	2.5	1.6	< 1	6.5	7	5.48	7.3

Prélèvement ponctuel réalisé en début de matinée.

Les résultats d'analyses traduisent un bon réglage de l'aération. Par temps sec, les résultats d'analyses sont assez satisfaisants.

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
Station d'épuration Bénéventière (Code Sandre : 0442010S0002)	14,22	0
Station d'épuration Le Verjolat (Code Sandre : 0442010S0001)	4,02	14,03
Total des boues produites	18,2	14

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
Station d'épuration Bénéventière (Code Sandre : 0442010S0002)	14,22	0
Station d'épuration Le Verjolat (Code Sandre : 0442010S0001)	4,02	14,03
Total des boues évacuées	18,2	14

2. <u>Tarification de l'assainissement et recettes du service</u>

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	2 500 €	2 500 €
Participation aux frais de branchement	0	0

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020			
Part de la collectivité					
Part fixe (€ HT/an)	Part fixe (€ HT/an)				
Abonnement (1)	20 €	20 €			
Part proportionnelle (€ HT/m³)					
Prix au m³	1,29 €/m³	1,29 €/m³			
Autre :	0 €	0 €			
Taxes et redevances					
Taxes					
Taux de TVA (2)	0,93 %	1 %			
Redevances					
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m³	0,15 €/m³			
VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³			
Autre :	0 €/m³	0 €/m³			

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

Commentaire concernant le taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture :

TVA de 10% appliquée uniquement sur la redevance "Modernisation des réseaux", soit une TVA ramenée à la facture globale de 0,934% pour une facture de 120m³.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- ➤ Délibération du 22/12/2009 effective à compter du 01/01/2010 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- ➤ Délibération du / / effective à compter du / / fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du 05/07/2012 effective à compter du 01/07/2012 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- ➤ Délibération du __/__/ effective à compter du __/__/ fixant la participation aux frais de branchement.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

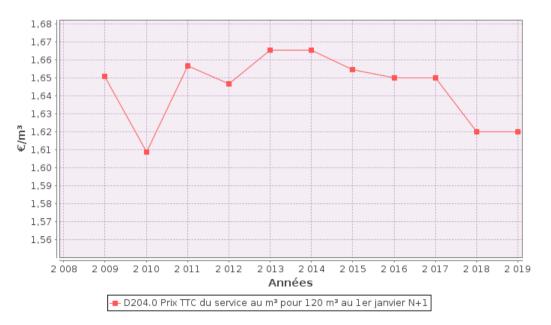
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ($120~\text{m}^3/\text{an}$) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %			
Part de la collectivité						
Part fixe annuelle	20,00	20,00	0%			
Part proportionnelle	154,80	154,80	0%			
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	174,80	174,80	0%			
Part du délégataire <i>(en ca</i>	as de délégation de serv	vice public)				
Part fixe annuelle			%			
Part proportionnelle			%			
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire						
Taxes	Taxes et redevances					
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	18,00	0%			
VNF Rejet :	0,00	0,00	0%			
Autre :	0,00	0,00	0%			
TVA	1,79	1,79	0%			
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	19,79	19,79	0%			
Total	194,59	194,59	0%			
Prix TTC au m ³	1,62	1,62	0%			

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2019 en €/m³	Prix au 01/01/2020 en €/m³
Aveizieux	1,62	1,62

	La	facturation	est	effectuée	avec	une	fréquence	:
--	----	-------------	-----	-----------	------	-----	-----------	---

	annuelle
$\overline{\checkmark}$	semestrielle
	trimestrielle
	quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :	

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	63 704.79	70 708.29	10.99%
dont abonnements	-	-	-
Redevance eaux usées usage non domestique	0	0	0.00%
dont abonnements	0	0	0.00%
Recette pour boues et effluents importés	0	0	0.00%
Régularisations (+/-)	0	0	0.00%
Total recettes de facturation	63 704.79	70 708.29	10.99%
Recettes de raccordement	12 500.00	7 500.00	-40.00%
Prime de l'Agence de l'Eau	0	0	0.00%
Contribution au titre des eaux pluviales	33 051.00	30 448.00	-7.88%
Recettes liées aux travaux	0	0	0.00%
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	0.00%
Autres recettes (préciser)	0	0	0.00%
Total autres recettes	45 551.00	37 948.00	-16.69%
Total des recettes	109 255.79	108 656.29	-0.55%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 70 708.29 € (63 704.79 au 31/12/2018).

<u>Commentaire sur les Recettes globales</u> (indicateur DC.184): Ce montant correspond à la somme HT de toutes les factures d'assainissement collectif émises comprenant la ou les parts collectivités, la ou les parts délégataires (quand le service est délégué), les redevances diverses notamment Agence de l'eau (modernisation des réseaux de collecte), Voies Navigables de France (pollution) ainsi que les prestations notamment de traitement d'effluents importés d'un autre service.

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées = $\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$

Pour l'exercice 2019, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 93,83% des 664 abonnés potentiels (97,74% pour 2018).

3.2.Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- · Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	UX		
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES	SEAUX		
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a		rtie A)	
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Non	
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Non	0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		50%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET	DE GESTION DES	RESEAU	X
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on	t été obtenus en partie	A et B)	
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	30%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	10

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 10 pour l'exercice 2019 (10 pour 2018).

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

⁽⁴⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
Station d'épuration Bénéventière	9,6		
Station d'épuration Le Verjolat	54		

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est ____ (___ en 2018).

<u>Commentaire</u>: La conformité ERU (eaux résiduaires urbaines) n'est établie que pour des collectivités dont la taille est supérieure à 2000 équivalents habitants.

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
Station d'épuration Bénéventière	9,6		
Station d'épuration Le Verjolat	54		

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité des équipements des STEU est ____ (____ en 2018).

<u>Commentaire</u>: La conformité ERU (eaux résiduaires urbaines) n'est établie que pour des collectivités dont la taille est supérieure à 2000 équivalents habitants.

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées

d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
Station d'épuration Bénéventière	9,6		
Station d'épuration Le Verjolat	54		

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est ____ (___ en 2018).

<u>Commentaire</u>: La conformité ERU (eaux résiduaires urbaines) n'est établie que pour des collectivités dont la taille est supérieure à 2000 équivalents habitants.

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration Bénéventière :

Filières mises en œuvre		tMS
National and a series of the s	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
Commenters	Conforme	
Compostage	Non conforme	
In the foodier	Conforme	
Incinération	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vers une STEO (*)	Non conforme	
Autor	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

Commentaire : Pas de boues évacuées en 2019 sur la Station d'épuration Bénéventière

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration Le Verjolat :

Filières mises en oeuvre	tMS	
Walania dia na amin'ila	Conforme	14,03
Valorisation agricole	Non conforme	
Commenters	Conforme	
Compostage	Non conforme	
In air faction	Conforme	
Incinération	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vers une STEO (7	Non conforme	
Autre:	Conforme	
Aute	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		14,03

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{TMS \text{ admis par une filière conforme}}{TMS \text{ total évacué par toutes les filières}} *100$

Pour l'exercice 2019, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2018).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	55 000.00	68 204.40
Montants des subventions en €	0	34 259.76
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montage	ant restant dû en €)	400 535.43	380 227.72
Mantant and anni dannat Parania an C	en capital	20 307.71	21 291.46
Montant remboursé durant l'exercice en €	en intérêts	18 067.37	17 083.62

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2019, la dotation aux amortissements a été de 49 967 € (49 967.00 € en 2018).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Schéma Directeur d'Assainissement en cours		

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Emiliant on right de compte	Intrent en ligne de comp	ote	:
-----------------------------	--------------------------	-----	---

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a reçu	3	demandes d'abandon de	e créance	et en a acc	ordé	1		
70,62 € ont été abandonnés et/o	u versés à	un fonds de solidarité, s	oit 0,0017	⁷ €/m³ pour	l'année	2019 (0,0008€	/m³ en
2018).								

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2018	Valeur 2019
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 625	1 625
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	18,2	14
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,62	1,62
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	97,74%	93,83%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	10	10
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0008	0,0017